

## DROIT DE LA FAMILLE

# DIS-MOI D'OÙ JE VIENS, JE TE DIRAI QUI JE SUIS

Suite à la publication de sa thèse « *Le secret des origines en droit de la filiation* » en 2014, Géraldine Mathieu, maîtresse de conférences en droit à l'UNamur et chargée de projets pour l'ONG « Défense des Enfants Belgique », s'est rendue en Suisse pour un séjour de recherche à la Fondation Brocher. Le Libre Cours l'a interrogée sur cette expérience et son ambition de faire bouger les choses.

**Libre Cours: Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots en quoi consistait votre thèse ?**

**Géraldine Mathieu:** « Comment savoir qui on est lorsqu'on ignore d'où on vient ? » Cette question m'a interpellée lorsqu'en 2009, j'ai commencé à travailler sur les propositions de loi déposées en vue d'introduire en droit belge un accouchement sous X « à la française ». C'était pour moi un recul inadmissible au regard des normes internationales en vigueur. Ma thèse de doctorat, intitulée « *Le secret des origines en droit de la filiation* » (Waterloo, Kluwer, 2014, 600 p.), traite, dans une approche interdisciplinaire et comparative, de la question du droit de connaître ses origines dans une perspective globale, dans le but d'offrir une vue d'ensemble de la question de l'accès aux origines: adoption, accouchement secret, procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, inceste, recherche de paternité et empreintes génétiques. Certaines études avaient déjà été menées sur cette question de la recherche des origines, mais elles se limitaient la plupart du temps à une seule problématique.

**L.C.: Quelles lois sont actuellement en vigueur concernant le droit d'accès aux origines ? Que voudriez-vous changer concrètement dans la loi et de quelle manière voudriez-vous le faire ?**

**G.M.:** Dans le cadre d'une procréation médicalement assistée, la loi belge prévoit que le donneur restera en principe anonyme. L'enfant n'a aucun

droit d'obtenir des informations sur ses origines. Les enfants concernés se sont regroupés pour créer l'association Donorkinderen. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le Parlement fédéral a souhaité leur donner la parole, suite au dépôt d'une proposition de loi de l'Open VLD relative à la procréation médicalement assistée et à la destination des embryons surnuméraires et des gamètes, en ce qui concerne l'anonymat dans le cadre d'un don de gamète (Doc., Ch., n° 0618/001, 2014-2015).

La question est donc actuelle et les nouvelles méthodes de procréation médicalement assistées ne vont faire que renforcer l'acuité de travailler sur ce thème pour veiller au respect des droits de

l'enfant dans ce cadre. Selon moi, une campagne d'information sur cette thématique est indispensable afin de sensibiliser à la fois les professionnels intéressés (centres de fertilité, gynécologues, pédiatres, psychologues, organismes d'adoption, magistrats, avocats) mais aussi les parlementaires et l'ensemble de la population.

**L.C.: D'où est venue cette idée d'entamer un séjour de recherche à la Fondation Brocher ?**

**G.M.:** C'est un collègue qui m'a parlé de cette Fondation dont j'ignorais l'existence. J'ai immédiatement été séduite par l'objet de la Fondation, dont la vocation est d'encourager la recherche pluridisciplinaire en accueillant des scientifiques et des experts spécialisés dans les implications éthiques, légales et sociales du développement de la recherche médicale et des biotechnologies.

“ Dans le cadre d'une procréation médicalement assistée, la loi belge prévoit que le donneur restera en principe anonyme. ”



Juriste de formation, Géraldine Mathieu a étudié le droit à l'Université de Namur et à Louvain-la-Neuve. Après avoir exercé le métier d'avocate pendant sept ans, elle est revenue à l'UNamur, où elle a réalisé un doctorat et enseigne désormais le droit de la famille et la bioéthique.

“ J'ai réalisé un outil pédagogique sur le droit de l'enfant de connaître ses origines et nous lancerons une campagne à ce sujet en 2016. ”

**L.C.: Comment envisagez-vous votre retour en Belgique ?**

**G.M.:** Une thèse ne suffit pas à faire bouger les choses ! Je pense poursuivre mes recherches, au niveau national mais également international, en multipliant les contacts avec des Universités étrangères, des ONG, des associations militantes et des instances internationales. Je travaille également activement sur cette thématique dans le cadre de ma fonction au sein de l'ONG Défense des Enfants Belgique. J'ai réalisé un outil pédagogique sur le droit de l'enfant de connaître ses origines et nous lancerons une campagne à ce sujet en 2016.

**L.C.: Que retirez-vous de cette expérience au sein de la Fondation ?**

**G.M.:** Elle fut très enrichissante. La Fondation est située à quelques minutes à peine de Genève, centre névralgique des droits de l'Homme. À l'occasion de mon séjour, j'ai noué de nombreux contacts avec des universités suisses, l'Institut international des droits de l'enfant, plusieurs Fondations, Défense des Enfants en Belgique, Child Rights International Network (CRIN) et le Centre interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme. J'ai souhaité approfondir la question du droit de connaître ses origines, de manière globale, comme je l'ai fait dans ma thèse, mais plus particulièrement dans une approche comparative belgo-suisse, pour importer chez nous quelques idées telles que la levée de l'anonymat du donneur ou l'action en établissement des origines sans conséquence sur la filiation.

**L.C.: Que pensez-vous pouvoir partager avec l'UNamur ?**

**G.M.:** Je souhaiterais organiser une journée d'étude sur la question du droit de connaître ses origines, afin de sensibiliser la communauté universitaire, mais aussi les professionnels concernés, les parlementaires et la société civile. J'ai également le projet d'organiser un workshop à la Fondation Brocher l'année prochaine, en collaboration avec des universités étrangères et des ONG actives dans la défense des droits de l'enfant. De manière plus générale, je souhaiterais donner plus de visibilité aux recherches qui sont actuellement menées en Faculté de droit sur les droits de l'enfant. Outre le professeur Fierens et moi-même, plusieurs de mes collègues, doctorants, futurs doctorants, chercheurs, ont développé une expertise certaine dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant qui pourrait être valorisée.



La Fondation Brocher ([www.brocher.ch](http://www.brocher.ch)), de renommée internationale, accueille de prestigieux chercheurs en bioéthique venant des quatre coins du monde, dans une perspective multidisciplinaire: philosophes, psychologues, bioéthiciens, médecins, anthropologues, généticiens, juristes, etc.